



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-034

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

REMUNERATION DES ENSEIGNANTS INTERVENANT AUX VACANCES APPRENANTES

Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée à la Vie Scolaire, aux personnes âgées et au logement, expose au Conseil Municipal que durant les vacances d'été 2023, la municipalité reconduit le dispositif « Vacances Apprenantes » qui se déroulera du 10 au 28 juillet les lundi, mercredi et vendredi matin de 10h à 12h à l'école Champ Cordet.

Encadrés par des professeurs volontaires ; les enfants de la Grande Section au CM2 seront accueillis par petits groupes (15 élèves maximum). L'objectif est de pouvoir remobiliser les savoirs de manière progressive afin d'éviter les décrochages durables.

La mobilisation des enseignants volontaires est indemnisée par l'autorité territoriale organisatrice à hauteur de 24,82 € brut de l'heure.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

Entendu l'exposé de Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée à la Vie Scolaire, aux personnes âgées et au logement, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « vacances apprenantes », l'objectif étant de pouvoir remobiliser les savoirs de manière progressive afin d'éviter les décrochages durables.

- **AUTORISE** la rémunération des enseignants volontaires participant au dispositif, à hauteur de 24,82€ brut de l'heure.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 06 JUL. 2023

et publié, affiché ou

notifié le 06 JUL. 2023

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU 210